

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- le règlement **AO-550** intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 10 mars 2022

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

